

L'ART DE LA POSSIBILITÉ : L'INVESTISSEMENT ÉTHIQUE ET LES RÉGIMES DES PENSIONS D'ÉTAT

Par Joel Davison Harden

Service des politiques sociales et économiques, Congrès du travail du Canada

Sommaire exécutif

Les inquiétudes entourant l'investissement éthique en ce qui a trait aux avoirs des régimes des pensions d'État, tourmentent depuis des décennies les décideurs et les citoyens à l'échelle mondiale. Dans certains pays, comme nous le mentionnons ci-après, cette inquiétude a entraîné des actions concrètes. Au Canada, l'Office d'investissement du RPC (OIRPC) a récemment réalisé une Politique sur l'investissement éthique et cette action a donné naissance à un débat animé.¹

La question est comment les régimes des pensions d'État – en tant que plus grande source de capital sur la planète – peuvent influencer les entreprises mondiales à tourner leur attention, à tout prix, vers les profits à court terme.² Les partisans de l'investissement éthique prétendent que les régimes de pensions d'État obligatoires, en tant que sources évidentes de capital des travailleurs et des travailleuses, devraient jouer un rôle de leadership en rejetant les « courts termes ». Par contraste à la sagesse financière dominante, les régimes des pensions d'État devraient aider à créer une économie mondiale vibrante et durable.

¹ Une discussion plus détaillée de la Politique est offerte ci-après. Voir OICPR, « Politique sur l'investissement éthique » (13 octobre 2005), www.cppib.ca

² Durant les années 1990, le Régime de pensions du Canada comptait parmi les nombreux régimes des pensions d'État à passer de l'auto-financement sur une base annuelle (ou financement au fur et à mesure) à un régime fondé sur la capitalisation. Sous le modèle du régime fondé sur la capitalisation, les pensions d'État ont choisi de créer un fonds de réserve qui investi dans diverses actions indexées et d'utiliser les produits de placement pour couvrir les augmentations prévues dans le coût des pensions.

Les critiques, inspirés par un tel raisonnement, ont dans les dernières années questionné les investissements de l'OICPR dans l'industrie du tabac, la production d'armes et les entreprises ayant des pratiques d'affaires douteuses (ou répréhensibles).³ Au fur et à mesure que les critiques ont étudié des alternatives, des questions ont été soulevées concernant les pratiques d'investissement éthique des régimes des pensions d'État à l'extérieur du Canada. Plusieurs ont convenu que d'autres études sur le sujet aideraient à la mise en application de l'OIRPC (et peut-être même à l'amélioration) de la Politique sur l'investissement éthique.

Ce mémoire tente de compléter partiellement ce qui manque dans cette recherche. Suivant une enquête préliminaire, les critères d'investissement éthique de trois régimes de pensions parrainés par l'État, ont été choisis à titre d'exemples acceptables pour fins de comparaison avec le RPC. Ils sont :

1. Le Fonds de réserve pour les retraites (FRR) de la France;
2. Le Fonds de retraite du gouvernement norvégien (anciennement connu sous le nom de « fonds du pétrole »);
3. Les institutions financières de la Couronne - Nouvelle-Zélande.

Tous ces exemples diffèrent un peu en grandeur comparativement au RPC,⁴ mais ils ont tous traité de la question des investissements éthiques. Ils ont fait l'objet de critiques lors de la mise en application de l'investissement éthique, mais ils ont progressé dans leur utilisation des

³ Voir : Peter Gillespie, « Your pension Contributions at Work? », The Toronto Star (22 décembre 2005) (anglais seulement)

⁴ À compter de février 2006, le fonds de réserve du RPC se chiffrait à 92,5 milliards de dollars canadiens et se trouvait au 22^e rang des plus grands régimes de retraite du monde. Ensemble, en décembre 2005, les pensions d'État et les fonds de retraite des gouvernements locaux comprenaient un ensemble d'actifs à court terme évalué à plus de 2,66 billions de dollars des États-Unis à l'échelle mondiale. Voir : « CPP Reserve Fund Grows to \$92.5 Billion » (8 février 2006 - anglais seulement), www.cppib.ca; « P&I/Watson Wyatt World's 300 Largest Retirement Plans », Pensions and Investments (décembre 26 2005 - anglais seulement).

diverses considérations financières pour l'investissement des fonds de retraite. Une brève analyse de chacun est offerte ci-après, suivi d'une discussion sur les répercussions de l'investissement éthique avec le OIRPC.

Le fonds de réserve pour les retraites (FRR)

Le FRR a été créé en 1999 avec l'objectif déterminé de tenir compte du changement démographique causé par les enfants du baby boom qui arrivent maintenant à l'âge de la retraite. L'idée derrière sa création, répétée dans d'autres pays, est d'utiliser le rendement du capital investi pour aider à financer les pensions d'État.

Les gardiens du FRR contrôlent environ 23 milliards d'euros et ils ont récemment retenu « cinq mandats de gestion spécialisés en investissement responsable » évalués à 600 millions d'euros chacun. Les gestionnaires des fonds d'investissement ont été choisis selon leur habileté de livrer une expertise technique, leurs priorités par rapport aux objectifs déclarés pour l'investissement éthique du FRR et leurs coûts de gestions compétitifs. Ces mandats de gestion ont été accordés pour une période de cinq ans et sont promus comme faisant partie de l'effort du FRR de se joindre à la communauté des investisseurs responsables qui « gagne progressivement en maturité en Europe. »⁵

De façon générale, le Conseil du FRR prétend que son intérêt dans l'investissement responsable provient du fait qu'il est établi pour servir « l'intérêt général ». Conséquemment, sa stratégie d'investissement dit que « ... la politique d'investissement du FRR a deux objectifs. D'une part, elle cherche à maximiser le rendement sur les investissements à long terme et dans les meilleures conditions de sécurité possibles. D'autre part, sa politique d'investissement doit être conforme à certaines valeurs communes qui favorisent le développement durable sur les plans économique, social et environnemental. »⁶

⁵ Communiqué de presse, FRR, (25 avril 2006), www.fondsdereserve.fr

⁶ FRR, « La Stratégie d'investissement socialement responsable du FRR et philosophie des mandats de gestion ISR » (juin 2005), www.fondsdereserve.fr

En appliquant ces principes généraux, le Conseil du FRR considère trois stratégies plus vastes : a) une politique active de vote aux assemblées générales des entreprises dont le FRR est actionnaire, par l'intermédiaire de ses gestionnaires; b) l'exigence que ses gestionnaires de fonds d'investissement dans les marchés des actions européens développent des considérations « extra-financières », particulièrement en ce qui concerne les dix principes du Pacte mondial de l'ONU;⁷ c) le développement d'investissements socialement responsables en établissant les mandats de gestion des investissements socialement responsables mentionnés ci-haut.

De plus, le FRR a aussi ajouté à l'intention de ses gestionnaires de fonds, quatre directives additionnelles pour l'investissement : a) le respect des lois internationales et des droits fondamentaux des travailleurs et des travailleuses; b) la création d'emplois par l'entremise d'une meilleure gestion des ressources humaines; c) la responsabilité environnementale des entreprises; d) le respect des consommateurs et du commerce équitable dans les marchés locaux.

⁷ Le Pacte mondial est un série de normes volontaires pour le comportement des entreprises et il encourage les entreprises à respecter les dix principes : les droits humains tels qu'identifiés par les pactes internationaux; empêcher la complicité en ce qui a trait aux abus des droits de la personne; les droits d'association et de négociation collective des travailleurs et travailleuses; l'élimination de toute forme de travail forcé; l'élimination du travail des enfants; l'élimination de la discrimination dans l'emploi et le milieu professionnel; une approche préventive aux défis environnementaux; les initiatives pour promouvoir une meilleure durabilité environnementale; encourager le développement et la diffusion de technologies favorables à l'environnement; travailler contre toute forme de corruption, y compris les manoeuvres frauduleuses et la subornation. Voir : ONU, Pacte mondial de l'ONU (31 janvier 1999), www.unglobalcompact.org.

Le Conseil FRR a rejeté l'idée d'exclure complètement certains secteurs d'investissement (le tabac, le commerce des armes, etc.). Il encourage plutôt les gestionnaires de fonds à bien vérifier les investissements à la lumière des principes d'investissement socialement responsable du FRR.

Le fonds de retraite du gouvernement norvégien (FRGN)

Le FRGN a été formé le 1^{er} janvier 2006 à partir d'une fusion du Government Petroleum Fund (fonds du pétrole) et du National Insurance Scheme Fund (fonds de combinaison d'assurance). Au 1^{er} janvier 2006, le plus grand fonds a été divisé en deux parties : le « Fonds de retraite du gouvernement - Mondial » et le « Fonds de retraite du gouvernement - Norvège ».

Le FRGN est un des plus grands fonds de pension au monde (gérant plus de 207,4 milliards USD) et la plupart de ses revenus proviennent de l'oléfaction. La Norvège est le troisième plus grand exportateur de pétrole au monde (après l'Arabie saoudite et la Russie). Le premier principe du FRGN est d'assurer que les générations à venir profiteront de cette richesse grâce à des investissements qui généreront un bon rendement à long terme.⁸ Le deuxième principe du FRGN dit que le Fonds ne doit pas prendre de risque excessif par son choix d'investir dans des entreprises qui violent les droits de la personne ou qui dégradent l'environnement.

Au printemps 2004, le Norwegian Stortinget (parlement) a entendu des débats considérables concernant la publication d'un rapport sur les investissements socialement responsables, présidé par Hans Petter Graver, un professeur de droit de l'Université d'Oslo.⁹ Le Rapport Graver a recommandé, entre autres, une politique active d'évaluation des actions à la lumière de certaines questions de grande importance sur le plan national

⁸ Gouvernement de la Norvège (Ministère des Finances), « The Government Pension Fund » (mars 2006), (anglais seulement), www.odin.dep.no/fin/engelsk

⁹ Gouvernement de la Norvège (Ministère des Finances), « The Petroleum Fund - Management for the Future: Proposed Ethical Guidelines for the Government Petroleum Fund » (janvier 2004), (anglais seulement) www.odin.dep.no/fin/engelsk.

(les mines terrestres et les armes nucléaires ont été mentionnées en particulier), et de sorte que les Conventions de l'ONU soient considérées comme étant des contrats légaux pour fin d'investissement des pensions d'État. Il a décidé de ne pas choisir sa propre liste de directives sur l'investissement socialement responsable, choisissant plutôt un « consensus chevauchant » par l'entremise des accords internationaux pour les droits de la personne fondamentaux et les protections environnementales.

En général, le Rapport Graver était provocateur par sa rhétorique, mettant en évidence, la philosophie qui modèlera l'approche du FRGN à l'investissement socialement responsable:

C'est un fait bien connu qu'en épuisant les ressources de la terre et en érodant les conditions de vie sur la planète, nous assurons notre prospérité immédiate aux dépens de la prospérité des générations futures. Les combustibles fossiles sont particulièrement problématiques puisque les gaz à effet de serre se dégagent durant leur production et leur utilisation. De plus, pendant que notre prospérité s'accroît, plusieurs personnes dans les autres parties du monde vivent dans la pauvreté et le besoin. Dans certains cas, les services et les biens pour notre consommation sont produits par des travailleuses et des travailleurs qui sont grossièrement exploités.

Il est probable que l'écologie de notre planète ne pourra résister si d'autres pays copient les développements économiques et technologiques que nous avons connus afin de fermer l'écart entre les riches et les pauvres. La façon dont nous générons et distribuons la richesse est importante si nous désirons partager les ressources de la terre équitablement sans mettre à risque la prospérité des générations futures. ¹⁰

Le FRGN a respecté certains de ces critères lorsqu'il a décidé d'éliminer certains manufacturiers de bombes en grappe, d'armes nucléaires, et très

¹⁰ Voir: Ibid., « Two Companies – Wal-Mart and Freeport – are being excluded from Norwegian Government Pension Fund's Investment Universe », (6 juin 2006), (anglais seulement) www.odin.dep.no/fin/english/news.

récemment, Wal-Mart et Freeport (Freeport est une des plus grandes compagnies minières au monde).¹¹ Ces actions sont insurpassées dans la communauté des investissements socialement responsables et elles ont été prises en conformité avec les principes du FRGN entourant la promotion de l'économie durable pour les générations futures.

Toutefois, les critiques se sont plaints que les critères du Fonds concernant les investissements socialement responsables laissent des écarts qui permettent aux compagnies de relations publiques de corriger la réputation des compagnies accusées d'actes répréhensibles. Selon les règlements du FRGN, ce n'est pas suffisant d'établir qu'une compagnie a déjà enfreint les normes acceptées en matière de droits humains et environnementaux, il est aussi important d'établir que la compagnie commettra probablement des actes semblables à l'avenir.

Présentement, le FRGN fait l'objet de critiques sévères parce qu'il continue d'investir dans la compagnie pétrolière française Total, malgré la relation historique de celle-ci avec la dictature militaire de Birmanie. Les militantes et les militants prétendent que le FRGN craint d'abandonner Total en raison de sa grande présence dans le développement de l'industrie pétrolière norvégienne. Le FRGN rejette vivement cette accusation.¹²

¹¹ Voir : Pia A. Gaarder, « Cluster Bombs and Nuclear Weapons Out of Oil Fund » (11 novembre 2004) (anglais seulement) www.justmake.no.

¹² Pia Gaarder, « Nystuen Denies Pressure in Assessment of Total » (29 mars 2006) (anglais seulement), www.justmake.no.

Les institutions financières de la Couronne - Nouvelle-Zélande (IFC)

Ensemble, les cinq institutions financières de la Couronne de la Nouvelle-Zélande ¹³, représente plus de 14,7 milliards USD en capitaux de placements (elles s'attendent à atteindre entre 73,8 USD et 92,3 USD d'ici 2025). Bien que le langage spécifique diffère dans les documents politiques de chacune des IFC, elles se sont engagées à adopter des pratiques d'investissement qui « ne causeront aucun préjudice à la réputation de la Nouvelle-Zélande en tant que membre responsable de la communauté mondiale. » ¹⁴ Par exemple, les documents politiques du NZ Superannuation Fund (NZ Super) expliquent que les gardiens du fonds ¹⁵ ont le pouvoir de retrancher ou d'éliminer des investissements.

...vastement considéré à l'international comme ayant participé à des abus choquants des droits humains fondamentaux; ou ayant enfreint sérieusement les normes d'emploi et de travail; ou ayant promu le crime organisé ou le terrorisme international; ou ayant fait preuve d'une conduite si répréhensible qu'elle pourrait être préjudiciable à la réputation de la Nouvelle-Zélande en tant que membre responsable de la communauté mondiale ou en tant qu'investisseur responsable dans les valeurs souveraines ou corporatives. ¹⁶

Tout comme le FRR et le FRNG, le NZ Super dit qu'il préfère une approche d'engagement face aux « investissements problématiques » au lieu

¹³ Le New Zealand Superannuation Fund (pensions d'État), le Government Superannuation Fund, le National Provident Fund, la Accident Compensation Commission et la Earthquake Commission. Naturellement, quatre de ces fonds n'ont aucun lien direct avec les pensions. Toutefois, pour simplifier les choses, ils sont regroupés dans ce document en références aux « pensions d'État ».

¹⁴ Remarques du Dr Michael Cullen (vice-premier ministre, ministre des Finances, ministre de l'Éducation tertiaire, leader parlementaire du gouvernement de la Nouvelle-Zélande), « Reward, Risk and Reputation: Re-Thinking the Investment Role of CFIs in New Zealand's Growth » (2 décembre 2005), (anglais seulement) www.csri.org.nz.

¹⁵ Il s'agit d'un terme de l'industrie pour identifier les personnes responsables des décisions politiques pertinentes à l'investissement des fonds de pension.

¹⁶ Le New Zealand Superannuation Fund, Statement of Investment Policies and Procedures (mai 2005) (anglais seulement) www.superfund.co.nz.

d'éliminer complètement un certain secteur d'investissement. Toutefois, il est intéressant de constater que le NZ Super n'a toujours pas choisi de faire affaires avec une compagnie qui fait l'objet d'inquiétudes en matière d'investissement socialement responsable. Deux autres IFC – la Accident Compensation Commission et la Earthquake Commission – ont choisi d'éliminer certains investissements après une étude de leurs pratiques douteuses.¹⁷ Dans chaque cas, la décision d'entrancher a été prise principalement du point de vue que l'investissement menaçait la croissance possible de l'IFC.

Cette situation a poussé les critiques à dire que l'engagement des IFC envers l'investissement socialement responsable est au mieux, instable. Dr Robert Howell – président du New Zealand Council for Socially Responsible Investment – a récemment publié un rapport détaillant l'étendue des placements des IFC dans « les compagnies de tabac et les compagnies ayant des comportements douteux ou inacceptables en ce qui a trait aux droits de la personne ou à l'environnement, tels que Nike, Wal-Mart, BJ Services (dont les opérations sont en Birmanie) et Exxon Mobil. »¹⁸ Le problème, suggère Dr Howell, est que « la signification et l'utilisation du critère de « réputation internationale » est vague et inutile, que le critère ne fait aucune différence pour les agences qui investissent seulement pour le profit. »¹⁹

Questions litigieuses : Usage incompatible des investissements socialement responsables, – « les obligations de fiduciaire »

¹⁷ Le retranchement se produit largement dans les compagnies pharmaceutiques qui produisent des médicaments dangereux et dans d'autres compagnies ayant des pratiques de mise en marché contraire à l'éthique. Toutefois, dans un cas, la Earthquake Commission a demandé à un de ses gestionnaires de fonds d'encourager « Safeway and Kroger, deux compagnies américaines, à avoir un dialogue ouvert et honnête avec deux chefs syndicaux. » Voir: les remarques du Dr Robert Howell, « The New Zealand Crown Financial Institutions' Non-Financial Investment Criteria » (2 décembre 2005) (anglais seulement), www.csri.org.nz.

¹⁸ Ibid.

¹⁹ Ibid.

Comme l'illustrent les cas du FFR et du FRGN et des ICF, un écart demeure entre les attentes des travailleurs et travailleuses et le rendement antérieur des fonds de pensions d'État qui se sont engagés aux investissements socialement responsables. Bien que des progrès aient été réalisés grâce à l'élimination ou à la participation exigée de certains investissements, l'application de l'investissement socialement responsable à tous les placements des fonds de pensions d'État, a souvent été irrégulière.

Le FRGN est un exemple typique et révélateur. Bien que le FRGN ait fait plus que tout autre pour éliminer certains fabricants d'armes, il n'a toujours pas pris action contre l'industrie d'armes conventionnelles aux fins des guerres d'agression. Cette approche était aussi incompatible lors de l'étude des actions antérieures de Total en Birmanie qui soulevaient des inquiétudes semblables.

Il est intéressant de noter qu'il semble que les personnes chargées de prendre les décisions pour les fonds de pensions d'État ont été sérieusement influencées par les mises en garde des investissements socialement responsables à l'effet que les profits sont mis à risque lorsque les entreprises ont des pratiques douteuses. Ce fut définitivement le cas en France et en Nouvelle-Zélande et les études suggèrent que des arguments semblables ont persuadé des fonds de pensions professionnelles de grande envergure à prendre action face aux investissements socialement responsables.²⁰

Il vaut la peine de considérer une approche pragmatique au militantisme pour les fonds de pension qui mettent l'emphase sur l'investissement irresponsable comme étant un risque financier pour les pensions d'État. Ce faisant, une personne peut affaiblir l'argument utilisé pour rejeter les investissements socialement responsables, à disant que cela entre en conflit avec les « obligations de fiduciaire » des gardiens du Fonds qui sont de maximiser le rendement du capital investi. Au contraire, une récente étude détaillée multinationale (menée par Freshfields, un important cabinet d'avocats

²⁰ Voir : William Grieder, « The New Colossus: The New Politics of Capital », The Nation (24 février 2005) (anglais seulement).

international de l'Angleterre, pour le compte du Programme des Nations Unies pour l'environnement), illustre que l'opposé est vrai. Étant donné ses conclusions remarquables, le rapport mérite d'être cité plus longuement.

Le rapport dit essentiellement – Il n'y a ... aucune raison pour laquelle les stratégies d'investissement ne devraient pas inclure des investissements avec des caractéristiques ESG (environnementales, sociales et de gouvernance) positives. Le critère limitatif important est imposé par le devoir d'être loyal : toutes les décisions d'investissement doivent être motivées par les intérêts des bénéficiaires du fonds ou les buts du fonds. Aucun investissement ne doit être fait seulement dans le but de promouvoir les vues personnelles du décideur. Toutes les considérations doivent plutôt être étudiées et évaluées dans le contexte des répercussions attendues sur le portefeuille de placement.

De plus, comme pour tous les autres critères, les ESG doivent être pris en considération lorsqu'ils sont pertinents à un aspect quelconque de la stratégie d'investissement (y compris l'économie générale ou le contexte politique, les conséquences fiscales attendues, le rôle que chaque investissement joue au sein du portefeuille entier, les risques et le rendement prévus et le besoin de liquidité et/ou de plus-value en capital). Aussi, lorsque les bénéficiaires ont exprimé des préférences quant aux investissements dans les paramètres du fonds ou autre part, ces préférences doivent aussi être prises en considération. En bref, il ne semble pas y avoir de restriction à l'intégration de considérations ESG au

processus quotidien de la gestion des fonds, pourvu que la priorité soit toujours accordée aux bénéficiaires et aux objectifs du fonds et non à des objectifs n'ayant aucun rapport. ²¹

En raison de sa conclusion logique, l'étude PNUE-Freshfields offre la justification juridique nécessaire pour l'application des investissements socialement responsables aux pensions d'État et en fait, aux pensions professionnelles. Si les gardiens du fonds peuvent établir qu'ils « agissent dans le meilleur intérêt des bénéficiaires du régime » (dans le cas du OIRPC, les citoyennes et les citoyens canadiens), les investissements socialement responsables ont beaucoup de bons sens pour l'univers limité de l'industrie des pensions.

Pour citer un cas particulier, les gardiens de fonds pourraient percevoir qu'il est de leur obligation de fiduciaire de questionner les pratiques d'affaires de Wal-Mart en raison des dommages financiers aux investissements provenant des fonds de pension. C'est précisément le raisonnement qui a été communiqué dans une lettre récemment adressée au conseil de direction de Wal-Mart par quatre grands investisseurs institutionnels qui détiennent collectivement plus de 11,5 millions en actions de sociétés (représentant une valeur de 550 millions USD). ²²

Citant la non-conformité réglementaire de Wal-Mart en ce qui a trait aux normes du travail aux États-Unis, les auteurs demandent un examen approfondi des contrôles de la compagnie par des directeurs indépendants. Wal-Mart a répondu à la lettre en disant qu'il prendrait action, mais jusqu'ici, la compagnie n'a rien fait. Les auteurs ont aussi suggéré qu'il y aura probablement d'autres actions de la part des actionnaires dans l'éventualité où le manque d'action persiste. Il est intéressant de mentionner que le prix des actions et le volume des ventes ont baissé depuis que Wal-Mart a été trouvé

²¹ Programme des Nations Unies pour l'environnement, A Legal Framework for the Integration of Environmental, Social and Governance Issues into Institutional Investment (octobre 2005), (anglais seulement), www.unep.org.

²² Voir : « Investor Raise Governance Concerns at Wal-Mart », Financial Times, (1^{er} juin 2005) (anglais seulement).

responsable de pratiques injustes envers la main-d'oeuvre par la cour et ordonné d'y remédier. En réponse, Wal-Mart a entrepris une campagne vigoureuse pour améliorer le profile de la compagnie, ce qui prouve que les critiques influencent partiellement les actions des entreprises.²³

La politique de l'OIRPC sur les investissements responsables a aussi favorisé un intérêt semblable en ce qui a trait aux investissements socialement responsables. Bien qu'elle établisse que « l'obligation principale de l'OIRPC est de maximiser le rendement du capital investi sans pendre de risques excessifs, » la politique reconnaît que la considération d'investissements socialement responsables pour améliorer le rendement à long terme de l'entreprise est bénéfique. La politique n'a pas complètement satisfait ses critiques, mais elle offre une base pour discussion future.

La politique s'engage de manière significative à bâtir « le potentiel de prise à partie » de l'OIRPC pour améliorer le rendement d'entreprise et la divulgation en ce qui a trait aux préoccupations entourant les investissements socialement responsables. L'OIRPC prétend aussi qu'il étudie divers accords internationaux « qui serviront de plateformes pour l'engagement » et qu'il entend embaucher un nouveau gestionnaire pour surveiller l'utilisation de cette politique. Après la publication de la politique, l'OIRPC a annoncé son nouvel effectif dans la Enhanced Analytics Initiative (initiative analytique améliorée), un pourvoyeur de service qui recommande des sources de recherche sur les investissements, selon des considérations « extra-financières ».

²³ H. Lee Scott Jr., PDG Wal-Mart, a récemment expliqué que « Lorsque la croissance était plus facile, cette idée des critiques était simplement ignorée et c'était bien. (Toutefois) maintenant que le prix des actions diminue, vous devez bien comprendre ce point. » Voir : Robert Berner, « Can Wal-Mart Wear a White Hat? », Business Week, (22 septembre 2005) (anglais seulement).

Conclusion : Identifier « l'Art de la possibilité » pour les investissements socialement responsables et les pensions d'État

Il ne fait aucun doute que l'argument en faveur des investissements socialement responsables pour les fonds de pensions d'État est très puissant. Les avoirs dérivés des contributions obligatoires des travailleuses et des travailleurs au régime de retraite devraient être un leader pour encourager le développement durable et les méthodes d'affaires saines. Lorsqu'on leur demande, les Canadiennes et les Canadiens appuient la notion que les pensions publiques devraient promouvoir ces objectifs.

Malgré leurs contradictions, le FRR, le FRGN et les IFC sont devant l'OICPR dans ce dossier. Avec les événements des derniers mois, il y a encore raison de croire que l'OIRPC est ouvert à la discussion sur la mise en application de son travail entourant les investissements socialement responsables. La politique de l'OITRPC sur les investissements responsables indique ses plans de « travailler avec d'autres parties pour développer des solutions qui appuient les facteurs ESG. »²⁴

Toutefois, même avant que la politique soit publiée, l'OIRPC avait retranché des compagnies qui fabriquent des mines terrestres en raison des engagements du Canada par l'entremise des accords internationaux.²⁵ Ce précédent indique clairement qu'une action semblable est possible où on peut démontrer une incompatibilité entre la politique d'investissement de l'OIRPC et l'appui du Canada pour les pactes mondiaux. Il est alors fortement recommandé que le principal aspect du travail à venir avec l'OIRPC comprenne le partage des recherches qui identifient de telles incompatibilités. Les promoteurs de la lutte contre le tabagisme et le Nouveau Parti démocratique

²⁴ OIRPC, « Politique sur les investissements responsables ».

²⁵ Physicians for a Smoke-Free Canada, « Treaty Ratification Clears Way to CPP Tobacco Divestment », (16 décembre 2004), www.smoke-free.ca (anglais seulement)

fédéral ont aussi demandé que l'OIRPC honore les accords internationaux du Canada en ce qui a trait aux pratiques dans l'industrie du tabac. ²⁶

À la lumière des événements en France, en Norvège et en Nouvelle-Zélande, il vaut vraiment la peine d'étudier les possibilités d'un engagement de l'OIRPC dans (ou le retranchement) des compagnies particulières qui violent les normes canadiennes ou internationales en matière de droits humains ou de la protection de l'environnement. Le cas de Wal-Mart est évident, mais tout aussi pertinentes, sont les firmes canadiennes (tels que SNC-Lavalin) qui ont fourni des armes pour l'occupation actuelle de l'Iraq par les É.-U., une invasion militaire qui a contourné les lignes directrices claires sous le droit international. ²⁷ Les compagnies qui fournissent le régime de dictature en Birmanie sont aussi des cibles connues pour l'engagement et le retranchement. Le Canada est aussi un endroit où les compagnies minières obtiennent du capital pour leur exploitation dans les secteurs de compétence mondiaux dont plusieurs ont des antécédents horribles en ce qui a trait aux droits de la main-d'oeuvre et à la dégradation de l'environnement.

Un processus important pour cibler certains des pires violateurs sera nécessaire pour encourager l'OIRPC à utiliser sérieusement ses critères pour les investissements socialement responsables. En raison de l'expérience connue ailleurs, il est bien de faire enquête ici sur l'art de la possibilité et c'est sûrement un bon signe que les responsables de l'OIRPC aient indiqué leur volonté de considérer les accords internationaux lorsqu'ils détermineront leurs choix pour les investissements socialement responsables. En pensant aux investissements socialement responsables dans cette optique, en tant qu'un art exigeant une application solide, ils nous offrent une plate-forme très utile pour aider l'OIRPC dans son travail.

²⁶ Ibid.

²⁷ Voir : Chris Spannos, « Canadian Bullets, Ded Iraqis » (8 septembre 2004), www.zmag.org (anglais seulement)

De plusieurs façons, de demander aux marchés mondiaux d'aller au-delà du « court terme » équivalant à demander à un léopard de changer ses taches. Pour cette raison, on devrait faire preuve d'une bonne dose de pragmatisme pour assurer une voix rationnelle à un domaine qui est autrement irrationnel. Pourtant, les décisions d'investissement des pensions d'État peuvent (et devraient) jouer un rôle quand il s'agit de créer un monde plus juste. Certains pays ont décidé d'aller de l'avant sur ce front et malgré leurs lacunes, on doit les féliciter pour leur décision. Les gestionnaires des pensions doivent se souvenir du monde dans lequel nous planifions prendre notre retraite et des répercussions des choix d'investissement dans ce même contexte.

am-sepb225C:\Documents and Settings\ffitzgibbon\Local Settings\Temp\8872-M-SEP-ArtPossible-fr.wpd